

# À l'herbe, privilégier les lots en lutte

En cette fin d'année, l'herbe sur pied encore disponible est réservée aux lots en lutte puis en milieu de gestation. L'alimentation des brebis en fin de gestation et lactation est assurée en bergerie.

## Des lots d'agnelles bien développées à la lutte

Le poids des agnelles à la mise à la reproduction reste l'un des principaux facteurs de variation de leur fertilité. L'objectif des deux tiers du poids adulte, soit 47 kg pour les races de format moyen, reste la référence. Pour les agnelles n'atteignant pas ce poids plancher, le taux de fertilité est en effet inférieur de 33 % (source : Institut de l'Élevage 2014). Juste avant la mise en lutte, il est conseillé de peser les plus petites et de les enlever du lot si elles ne pèsent pas 47 kg.

Quel que soit son type génétique, l'agnelle de renouvellement présente des particularités qui influencent directement son taux de fertilité. D'une part, sa saison sexuelle est plus courte que celle des brebis adultes et il est inutile de laisser des béliers dans les lots après le 1<sup>er</sup> janvier. D'autre part, une agnelle en chaleurs fuit le mâle contrairement à une brebis adulte. C'est la raison pour laquelle il est déconseillé de mélanger les agnelles avec

### LE CHIFFRE CLEF

# 47 kg

**C'EST LE POIDS MINIMUM D'UNE AGNELLE  
À LA MISE À LA REPRODUCTION,  
SOIT LES DEUX TIERS DE SON POIDS ADULTE.**



**UNE SAGE  
PRÉCAUTION**  
Faire des prélèvements  
de crottes sur les lots qui  
sont mis en lutte en  
novembre avant  
l'introduction des béliers

des adultes en lutte. Enfin, des durées de lutte courte (35 jours) sont préconisées afin de garantir des agnelages groupés. Pour assurer la fertilité, choisir des mâles expérimentés avec un ratio d'un reproducteur pour 20 agnelles au maximum. Si les luttes sont assurées sur la luzerne, il est important de vérifier que la plante n'est pas malade. En effet, elle produit alors des phytoœstrogènes susceptibles de contrarier la fertilité des agnelles.

## Des brebis luttées « sur le lait »

En automne, un mois après la mise bas, la mise à la reproduction de brebis en lactation est envisageable. Le taux de fertilité oscille entre 50 et 80 % avec un taux de prolificité en général inférieur à celui des luttes d'automne pour des brebis tarées. Si cette accélération permet de vendre davantage d'agneaux, elle doit toutefois s'inscrire dans la logique de l'élevage et ne pas compromettre le déroulement des luttes programmées au printemps suivant faute de brebis disponibles. De plus, elle ne doit pas conduire à une période de mise bas supplémentaire. Ces luttes sont à réserver aux brebis en bon état (note d'état corporel supérieure à 3 sur une échelle de 0 à 5, de très maigre à très grasse). Leur âge revêt peu d'importance : si les agnelles sont absolument à éviter, cette accélération est souvent appliquée aux brebis dont ce sera « le dernier tour » pour cause de réforme liée à leur âge ! Le ratio d'un mâle pour 40 femelles est conseillé pour une durée de lutte de 35/40 jours maximum. Quatre cinq jours après la fin de la lutte, un diagnostic de gestation est systématiquement réalisé.

## Wohlfahrtia magnifica : l'autre myiase

Depuis quelques années, des troupeaux du sud de la Vienne et du nord de la Charente sont atteints par des myiases dont les asticots ne ressemblent pas à ceux des myiases habituelles. Ces derniers sont en effet plus gros, avec une longueur dépassant 1 cm et environ 2 mm de diamètre. D'année en année, le secteur d'attaques s'agrandit et atteint désormais le nord de la Haute-Vienne et des foyers ont été identifiés dans le centre en octobre. Des essais cliniques avec, entre autres, la mise à disposition de seau à l'ail ont été réalisés en 2017. Pour connaître ces solutions, vous pouvez contacter l'Alliance Pastorale, les Groupements de Défense Sanitaire de la Charente et de la Vienne ou votre vétérinaire.



## Traitement lumineux : une alternative pour les mises à la reproduction de printemps

Le traitement lumineux consiste à faire croire aux brebis que c'est l'automne pour des luttes de mars à juin. Elles entrent alors naturellement en chaleurs. Mais pour cela, il faut modifier le photopériodisme naturel. En automne et début d'hiver, les brebis sont en bergerie et un éclairage spécifique de la bergerie est appliqué pour simuler des jours longs pendant au moins 80 jours. Une période de jours plus courts va ensuite succéder aux jours longs, soit naturellement si les luttes sont prévues avant le 15 avril, soit par l'obscurcissement de la bergerie ou par ajout de mélatonine. Le protocole détaillé vous sera présenté dans votre prochaine lettre technique.



## Les facteurs favorisant la coccidiose

Les coccidioses sont liées au développement de plusieurs espèces de coccidies dans l'intestin des jeunes agneaux. Douze espèces sont connues chez les ovins dont seulement trois sont pathogènes. Les agneaux peuvent commencer à présenter des symptômes (diarrhée nauséabonde noirâtre, laine piquée) vers 1 mois d'âge. Mais la coccidiose est le plus souvent sans symptôme particulier, avec toutefois des retards de croissance importants. Tout stress peut être un facteur déclenchant (sevrage, vaccination, transport, changement de régime alimentaire...). Mais la gravité de cette maladie est aussi liée aux conditions de milieu. L'hygiène de la bergerie, sa ventilation et la densité animale restent des critères qui ont toute leur importance. Ainsi, il faut compter 700 g à 1 kg de paille par brebis en paillage quotidien pendant le premier mois de lactation. Toute fuite d'eau (abreuvoir par exemple) est un facteur de risque supplémentaire. Enfin, il est conseillé d'offrir 1,5 m<sup>2</sup> d'aire paillée pour une brebis allaitant un seul agneau et 2 m<sup>2</sup> pour une brebis avec deux agneaux. Les trois matières actives les plus utilisées en préventif et en curatif pour lutter contre ce parasite sont réalisées en administration orale. Elles sont les suivantes : la sulfadiméthoxine ou sulfadimérazine (pendant 3 à 5 jours), le diclazuril et le toltrazuril. Le decoquinate peut également être utilisé en supplémentation médicamenteuse dans l'aliment. Contactez votre vétérinaire pour en savoir plus.

**POUR EN SAVOIR PLUS :**  
Des fiches techniques, des enregistrements audio  
et des vidéos éditées par le CIIRPO sont disponibles  
sur [www.idele.fr](http://www.idele.fr) et [www.inn-ovin.fr](http://www.inn-ovin.fr).

PROCHAINE LETTRE EN JANVIER 2018  
AVEC UNE SPÉCIALE « LUTTE DE PRINTEMPS »

Document réalisé par des techniciens d'organisations de producteurs et de chambres d'agriculture adhérant au CIIRPO des régions Nouvelle Aquitaine et Centre Val de Loire.

Membres du comité de rédaction de cette lettre: Nathalie Augas (chambre d'agriculture 16), Odile Brodin (chambre d'agriculture 18), Béatrice Griffaut (chambre d'agriculture 86), Nathalie Lebraud (chambre d'agriculture 87), Rodolphe Puig (chambre d'agriculture 46), Danielle Sennepin (chambre d'agriculture 23).

Coordonné et rédigé par Laurence Sagot (CIIRPO/Institut de l'Élevage)

Avec le soutien financier de :

